

Conseil d'administration
Séance du 6 juillet 2026

ACTE ADMINISTRATIF Acte 32/2026	QUESTION INSTITUTIONNELLE Mission Egalité-Diversité
------------------------------------	--

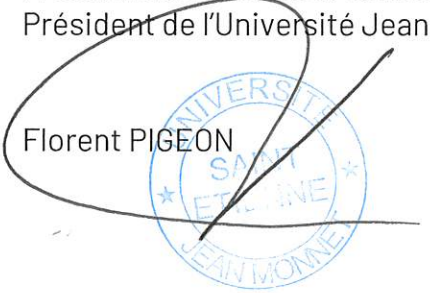
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-6-1 ; L. 719-10 et D719-188,
Vu la loi n°2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur,
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu le décret n° 2025-1433 du 29 décembre 2025 relatif à la mission « égalité et diversité » dans les établissements d'enseignement supérieur,
Vu l'avis rendu par le Conseil académique en date du 21 mai 2026
Considérant que la mission " égalité et diversité " doit être installée par arrêté du président, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique,

Le Conseil d'administration approuve la mise en place de la « Mission Egalité - Diversité », confiée à M. Vito AVARELLO en tant que Chargé de mission.

Document annexé.

A Saint Etienne le 7 juillet 2026
Président du Conseil d'Administration
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

Projet de mise en place de la mission Égalité-Diversité au sein de l'UJM

La présente note a pour objet la structuration et la formalisation de la Mission Égalité-Diversité au sein de l'Université, au titre du décret n° 2025-1433 du 29 décembre 2025. Ce décret précise les modalités d'installation, de composition et de fonctionnement de la mission Égalité-Diversité. Il vient compléter l'article L. 719-10 du code de l'éducation introduit par la loi n°2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur. Le décret a pour objet la lutte contre les faits d'antisémitisme, de racisme, de discrimination, de violence et de haine (loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025), mais également la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de la diversité au sein des universités et des autres établissements de l'enseignement supérieur. Au cours des dernières années, l'UJM a avancé de façon significative sur la construction de la mission Égalité-Diversité. Le décret du 29 décembre 2025 vient fixer un cadre structurant à l'identification des acteurs de la mission, à son fonctionnement et à son devenir.

L'actuel mandat de l'équipe présidentielle comme le précédent ont été marqués par une orientation politique forte et par une volonté d'engagement en faveur des questions d'égalité dans notre Établissement qu'il s'agisse du handicap, de l'égalité entre les femmes et les hommes et du traitement des faits de violence et de haine, de VSS, de discrimination, de racisme, d'antisémitisme. Dès 2021, la gouvernance de l'UJM a lancé plusieurs initiatives structurantes, se dotant conformément à la loi d'un dispositif de prise en charge des signalements et de traitement de situations de violence (sexiste, sexuelle, homophobe, psychologique), de harcèlement et de discrimination, créant une charge de mission Égalité-Diversité et de réfèrent Lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Au sein de la mission Égalité-Diversité, la Cellule d'Alerte joue un rôle clef. Elle a accru sa visibilité et s'est progressivement professionnalisée. Elle met à la disposition des usagers et des personnels de l'UJM une plateforme de signalement, une Cellule d'écoute composée de 8 membres (dont un membre externe) tous issus de la sphère médico-psycho-sociale, un Comité opérationnel chargé du traitement des saisines et des préconisations faites au Président de l'Université, ainsi que d'un Comité de pilotage qui se réunit une à deux fois par an. La Direction générale des services est chargée quant à elle de mettre en œuvre sur le plan administratif les décisions prises par le Président. La Cellule d'Alerte travaille en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques et, le cas échéant, avec le réseau des partenaires associatifs et les acteurs du territoire saisis de ces questions.

La mission Égalité-Diversité concourt également à la définition, au lancement, à la coordination et à l'évaluation des actions en matière d'inclusion, d'accompagnement et de promotion en faveur des étudiants et des personnels en situation de handicap. Elle s'est dotée en 2026 d'un nouveau Schéma Directeur du Handicap qui vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour l'ensemble de la communauté universitaire et à inscrire l'accessibilité comme principe transversal de toutes les politiques de l'Université. Le SDH formalise l'engagement de notre Établissement sur des actions garantissant un accompagnement médico-social pour toutes

et tous, le soutien à l'insertion professionnelle et à l'ambition, l'accessibilité pédagogique, numérique et bâtementaire, la participation à la vie culturelle, sociale et étudiante de l'Établissement. Les actions spécifiques du SDH ont été intégrées et trouvent un écho dans tous les documents stratégiques de l'Établissement : dans le RGE, dans le schéma directeur de la Vie étudiante, dans le récent schéma directeur du Numérique.

La mission Égalité-Diversité participe à la synergie des actions menées par la Vie de Campus dont dépend le Bureau Accueil Handicap, par le Service de Santé de l'Établissement, par la Vice-Présidence DDRS, la DRH et la GPEC, la DFIP et Cap-Avenir, le SUP sur le volet formation des personnels, la Cellule Handicap du SCD, la DRI pour la mobilité et l'internationalisation des études pour toutes et tous (notamment le Work Package 6 de l'Alliance T4EU), la DNUM pour l'accessibilité numérique, la Direction du Patrimoine sur les questions d'adaptation d'espaces, de mobilier et d'équipements ainsi que d'accessibilité des bâtiments, le CROUS sur les questions d'hébergement et d'espace de restauration orientées « handicap ». La mission Égalité-Diversité accompagne également les actions promues sur la question du handicap au niveau des composantes et des laboratoires.

La mission Égalité-Diversité prend également en charge la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, celle du respect du principe de parité et veille à l'application stricte de la loi en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre toutes formes de discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou tout autre critère protégé par la loi (article D. 719-188 du code de l'éducation). La mission promeut toute action et mesure visant à renforcer la prise en compte de ces enjeux dans les politiques d'Établissement, la gestion des ressources humaines, les formations, la recherche et la vie étudiante. L'UJM s'est dotée en 2026 d'un nouveau Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes articulé sur 7 axes : l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur des politiques ressources humaines sur le long terme, la promotion de la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, l'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes, le soutien dans l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes, la promotion des actions en faveur de la santé des femmes au travail, enfin la mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation et de formation propres à instaurer durablement une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La mission Égalité-Diversité s'appuie sur un réseau de référents désignés dans les composantes et dans les unités de recherche, y compris ceux nommés par le CNRS et l'INSERM. Elle coopère également avec des partenaires externes, des associations du territoire, les CROUS, les services du Rectorat chargés de ses questions ainsi que sur les ressources du MESRE. La mission promeut et accompagne les actions de formation et de prévention dans la lutte contre toute forme de violence et de haine, sur l'inclusion et le handicap, sur l'égalité et la diversité en matière de genre. Parmi les actions saillantes, la mission a mis en place dès 2024 un réseau d'Étudiants-Veilleurs, sur le modèle des Étudiants-Relais santé, chargés de la prévention des violences et de l'accompagnement des personnes vulnérables notamment sur les événements institutionnels de l'UJM (Festi'VE, JSS, Fest'U, Printemps du DD, FESUP et JES). Ces étudiants reçoivent une formation aux Premiers Soins en Santé Mentale ainsi qu'une autre à la prévention des risques festifs. Sur ce volet, la mission, en collaboration avec la DRH, la GPEC, la DVC et le SSE, est pleinement investie dans la mise en œuvre des actions de

formation et contribue à la pérennisation de deux unités d'ouverture et de sensibilisation, accessibles aux étudiants et aux personnels, l'UEOS Handicap et l'UEOS Égalité. La mission se veut également force de proposition dans la programmation culturelle de manifestations et de spectacles, notamment autour des journées du 8 mars et du 25 novembre. Sur le volet communication, la mission est à l'initiative et/ou soutient des campagnes de prévention, des enquêtes portant sur ses axes, la diffusion ou la création de kit de communication utilisés lors des événements institutionnels. Elle participe aux événements dédiés à ces questions au sein de l'Alliance T4EU et au DuoDay.